

SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2006

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dix-huitième jour du mois de décembre en l'an deux mille six, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 8 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2007 pour Sainte-Croix
 - Fonds des activités financières et d'investissement
 - Programme triennal d'immobilisations 2007/2008/2009
- 3) Rémunération 2007 (élus, officiers municipaux et salariés)
- 4) Adoption du règlement numéro 380-2006 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2007, en remplacement du règlement numéro 367-2005 originaire du règlement numéro 10-1966
- 5) Adoption du règlement numéro 381-2006 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2007

Période de questions traitant sur le budget seulement.

Levée de l'assemblée

315-2006 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 POUR SAINTE-CROIX

316-2006 **FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENT**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

REVENUS

Taxes	\$ 2 046 022,
Paievements tenant lieu de taxes	175 749,
Autres revenus de sources locales	112 101,
Transferts	<u>216 313,</u>
Total :	\$ 2 550 185,

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2006

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	\$ 451 293,
Sécurité publique	350 394,
Transport	347 801,
Hygiène du milieu	492 275,
Santé et bien-être	47 378,
Urbanisme et développement	93 815,
Loisirs et culture	229 137,
Frais de financement	142 922,
Sous-total :	\$ 2 155 015,

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement de la dette à long terme	\$ 308 480,
Transfert aux activités d'investissement	169 270,
Sous-total :	\$ 477 750,

TOTAL : **\$ 2 632 765,**

**EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATIONS** **\$ 82 580,**

AFFECTATIONS

Surplus accumulé affecté	-98 554,
Réserves financières et fonds réservés (virement à)	15 974,
Total :	\$ -82 580,

EXCÉDENT NET **\$ 0,**

FONDS D'INVESTISSEMENT

REVENUS

Taxes foncières générales	\$ 60 170,
Taxes foncières de secteur	109 100,
Transferts (subventions)	0,
Autres contributions	0,
Sous-total :	\$ 169 270,

Surplus accumulés	\$ 0,
Fonds de roulement	0,
Fonds réservés	5 000,
Soldes disponibles règ. d'emprunt	0,
Sous-total :	\$ 5 000,

Total : **\$ 174 270,**

DÉPENSES

Administration générale	\$ 5 200,
Sécurité publique	7 650,
Transport	42 120,
Hygiène du milieu	70 300,
Santé et bien-être	0,
Urbanisme et développement	0,
Loisirs et culture	49 000,
Total :	\$ 174 270,

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2007 telles que présentées.

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2006

317-2006

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2007/2008/2009

Numéro et titre du projet	Dépenses antérieures au programme	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total
1- Divers (administration-sécurité publique-transport-hygiène du milieu-santé et bien-être-loisirs-urbanisme)	0	174 270	0	0	174 270	0	174 270
2- Mise aux normes, recherche, construction 3ième puits eau potable St-Édouard	171 646	50 000	1 160 000	0	1 210 000	0	1 381 646
3- Réfection de voirie rues Fabrique, Garneau, Mennais, Lemay et Bourque	0	290 000	0	0	290 000	0	290 000
5- Réfection de voirie rue Pouliot (nord et sud)	0	0	415 000	0	415 000	0	415 000
7- Réfection de voirie rue Tardif nord et sud (bordures et pavage)	0	0	0	270 000	270 000	0	270 000
8- Bordures et pavage rue Desrochers (pour compléter le projet de développement)	0	0	0	32 000	32 000	0	32 000
9- Réfection de voirie route Pointe-Platon	0	370 000	0	0	370 000	0	370 000
11- Prolongement rue Leclerc et chemin de l'Aqueduc en gravier	0	0	0	185 000	185 000	0	185 000
12- Camion incendie autopompe et rénovation de la caserne	0	0	300 000	0	300 000	0	300 000
Total:	171 646	884 270	1 875 000	487 000	3 246 270	0	3 417 916

Fonction	Dépenses antérieures au programme	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total
1- administration générale	0	5 200	0	0	5 200	0	5 200
2- sécurité publique	0	7 650	300 000	0	307 650	0	307 650
3- transport	0	702 120	415 000	487 000	1 604 120	0	1 604 120
4- hygiène du milieu	171 646	120 300	1 160 000	0	1 280 300	0	1 451 946
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	0	0	0	0	0	0
7- loisirs et culture	0	49 000	0	0	49 000	0	49 000
8- électricité	0	0	0	0	0	0	0
Total:	171 646	884 270	1 875 000	487 000	3 246 270	0	3 417 916

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 3 417 916, \$.

318-2006

RÉMUNÉRATION 2007 (ÉLUS, OFFICIERS MUNICIPAUX ET SALARIÉS)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser les traitements salariaux suivants pour l'année 2007 :

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2006

Hausse de 2,5 % :

Moniteurs(trices) : 8,58 \$/heure;

Surveillant de soirée loisirs : 9,65 \$/heure;

Coordonnateur(trice) loisirs et monitrice en chef : 10,72 \$/heure;

Surveillant à la polyvalente : 10,25 \$/heure;

Gymnaste : 12,30 \$/heure;

Bibliothécaire : 9,43 \$/heure;

Brigadières : 11,94 \$/heure ou 5,97 \$/présence; ajout de 2 journées de maladie par année, non cumulatives et non remboursables pour les brigadières régulières à temps partiel au 01 janvier 2006 calculées au prorata de leur temps, soit 2 heures pour une journée complète;

Membres résidants du comité d'urbanisme (à l'exclusion des élus et du personnel permanent) : 24,06 \$/séance;

Hausse de 2,1 % :

M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs : 40 840, \$/année, soit 785,38 \$ /moyenne 40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction);

M. Stéphane Milot, inspecteur municipal : 44 598, \$/année, soit 857,66 \$/40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction et exclu le service de garde sur appel "si sortie" et celui défini dans la convention collective des employés syndiqués et les bris majeurs aux usines d'eau potable et usées);

M. Bertrand Fréchette, directeur général & secrétaire-trésorier : 61 210, \$/année, soit 1 177,12 \$/37.50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

Mme France Dubuc, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe : 33 448, \$/année, soit 643,24 \$/35 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec et sans être limitatives du document complémentaire annexé lequel fera partie intégrante de la convention des cadres. Vacances : selon le plan déjà établi à la convention des cadres en regard d'un inspecteur municipal ou d'un directeur des loisirs.

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par une convention collective des employés cadres de la municipalité et les autres salariés selon les normes du travail.

Autre : Frais de déplacement : 0.40 \$/kilomètre

Le conseil municipal :

Règlements numéros 306-2001 & 319-2003 :
Augmentation de 2,1%.

Rémunération de base :

Maire	8 413,88 \$
Conseillers	2 452,93 \$

Rémunération additionnelle :

Maire suppléant (1)	2 452,93 \$
Président du conseil en l'absence du maire ou du maire suppléant	68,15 /session
Président du comité des relations de travail et de négociation et tout autre membre dudit comité (2)	139,25 /session

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2006

Allocation de dépenses :	
Maire	4 206,94 \$
Conseillers	1 226,47 \$
Maire suppléant	1 226,47 \$
Président du conseil	34,08 /session
Président et membre du comité des relations de travail	69,63/session

Note 1 : en remplacement du maire pour une période de plus de 15 jours, la rémunération sera égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Note 2 : si plus d'une session pour une même journée, le maximum applicable est de 139,25 \$.

319-2006

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2006 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007, EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 367-2005 ORIGINAIRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-1966

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le règlement n° 367-2005 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2007;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil, tenue le 05 décembre 2006;

IL EST PROPOSÉ :

Par Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ :

Par Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 380-2006, est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 380-2006 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 380-2006 entrera en vigueur conformément à la loi.

320-2006

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 381-2006 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2006

rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2007;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 05 décembre 2006;

IL EST PROPOSÉ :

Par Michel Cameron

APPUYÉ :

Par Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 381-2006 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 381-2006 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 381-2006 entrera en vigueur conformément à la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS TRAITANT SUR LE BUDGET SEULEMENT

321-2006

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 45 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier